

Bruxelles, le 18 mars 1971

Résumé de l'intervention de M. Altiero SPINELLI, Membre de la Commission des Communautés européennes, à l'occasion du débat sur "l'Europe et les Régions" organisé à Rome le 18 mars 1971 par l'Institut des Affaires internationales

-----

En jetant, le 9 février dernier, les bases du passage de l'Europe à l'union économique et monétaire, les gouvernements des Six pays ont déclaré explicitement que ce processus devait englober "les actions nécessaires sur le plan structurel et régional dans le cadre d'une politique communautaire disposant de moyens appropriés, afin de contribuer elles aussi au développement équilibré de la Communauté".

Je tiens à insister sur ce principe. Il ne peut et ne doit représenter une formule vide de sens destinée à tempérer les revendications de quelques gouvernements ou des syndicats. L'aspect régional et social des initiatives de la Communauté doit être au contraire un pilier essentiel du progrès vers l'union économique. Cela veut dire que l'élimination des déséquilibres régionaux et sociaux, la solution des problèmes de sous-développement à l'intérieur de la Communauté ainsi que la solution des problèmes résultant de la concentration excessive des investissements dans certaines régions et de la dégradation consécutive du milieu naturel relèvent de la responsabilité politique de la Communauté. En d'autres termes, ces actions doivent s'insérer dans les objectifs de nos programmes à moyen terme et être couvertes par une responsabilité financière commune.

C'est pourquoi, je suis franchement préoccupé par la tendance, qui se manifeste dans certains Etats-membres, à considérer que les actions structurelles et régionales pourraient être prévues et planifiées au niveau communautaire alors que leur financement resterait intégralement de la compétence des Etats. Cette tendance se fait jour chaque fois qu'un problème concret est mis sur le tapis. Lorsqu'il s'est agi d'élaborer la réforme du Fonds social, on s'est longtemps opposé, tout d'abord, à la demande visant à en augmenter les ressources et les interventions; on cherche maintenant à empêcher que ces ressources, encore fort limitées, puissent être utilisées pour des actions sélectives visant avant tout à résoudre les problèmes régionaux les plus critiques. Le Fonds de développement régional, dont la création est actuellement en discussion, rencontre l'opposition d'aucuns et risque, en tout cas, de voir le jour avec des moyens si restreints que l'on peut déjà prévoir qu'il ne sera appelé à jouer qu'un rôle extrêmement modeste. On sait, enfin, quelle résistance tenace certains gouvernements opposent aux propositions de la Commission d'accompagner la politique des prix agricoles d'une politique de réforme des structures.

.../.

Croire à la possibilité de poursuivre dans cette voie sans compromettre à la longue tous les efforts déployés en vue de la mise en place de l'union économique et monétaire serait se tromper lourdement. En effet, la réalisation de cette union impliquera l'élimination de tous les obstacles qui s'opposent encore à l'intégration complète des structures économiques et de production et les Etats devront en outre renoncer au contrôle autonome de leur propre politique monétaire. Cela signifie que tous les problèmes liés au développement économique, depuis la restructuration de l'industrie et de l'agriculture jusqu'à l'élimination des déséquilibres régionaux et la défense du milieu naturel deviendront des problèmes communs qui appelleront des solutions communes. Aussi, si l'union économique provoque ou accentue des déséquilibres, il sera nécessaire de procéder, comme cela se fait à l'intérieur de nos Etats, à une redistribution des ressources en faveur des régions et des secteurs défavorisés. Cela impliquera d'une part, l'application de principes communs dans la planification des interventions et, d'autre part, une responsabilité financière commune pour leur mise en oeuvre.

Je tiens à préciser qu'il est erroné d'affirmer qu'il s'agit là d'un problème spécifiquement italien. En effet, dans la perspective d'une Communauté à dix ce problème ne concernera pas seulement le Sud de l'Italie et les autres régions déshéritées de la Communauté mais également l'ensemble de l'Irlande, la moitié de la Norvège et de vastes régions en Grande-Bretagne. L'absence d'une politique régionale suscite d'ores et déjà, de vives préoccupations dans les pays candidats.

La Communauté disposera bientôt d'un budget alimenté par des ressources propres. Le déséquilibre excessif en faveur des mesures de soutien des prix agricoles qui caractérise ce budget est l'un des principaux obstacles à l'aboutissement des négociations concernant l'élargissement. Il serait absurde de penser que la Communauté pourra fonctionner à la longue si la structure de son budget ne répond pas plus exactement aux exigences réelles de nos économies résultant de la nécessité de remédier aux déséquilibres et aux tensions sociales et régionales inhérentes à toute économie industrielle en expansion. Les dépenses destinées au secteur agricole devront par conséquent être complétées par des interventions communautaires accrues dans des secteurs tels que la politique sociale, la politique régionale, le progrès technologique et la défense du milieu naturel.

Comme son président, Monsieur Malfatti, l'a également affirmé dans un discours prononcé devant le Parlement européen, la Commission des Communautés entend mettre l'accent dans toute la mesure du possible sur les problèmes structurels et régionaux lors de l'élaboration de sa politique. Ces problèmes constitueront du reste l'un des thèmes principaux de la grande conférence sur l'industrie et la société européenne que la Commission a l'intention d'organiser au début de l'année prochaine. En ce qui concerne plus particulièrement l'Italie, il faut noter que l'action visant à obtenir la reconnaissance de la responsabilité communautaire pour la correction des déséquilibres territoriaux et sociaux doit s'accompagner d'une adaptation des structures administratives de notre pays afin d'assurer la pleine efficacité de ces interventions communautaires. En effet, l'Italie s'est montrée trop souvent incapable d'utiliser pleinement et efficacement les ressources que la Communauté avait mises à sa disposition.

.../.

La régionalisation de la politique économique communautaire n'est pas seulement liée à la réalisation d'une union économique complète. Son incidence sur l'adaptation des structures politiques de la Communauté est également considérable. La pression qui s'exerce dans le sens d'une décentralisation politique au profit des régions ne concerne pas uniquement l'Italie mais se retrouve, sous des formes diverses et avec plus ou moins d'intensité, dans tous les Etats européens, elle est l'un des phénomènes les plus importants de la politique européenne. En même temps, des voix s'élèvent de tous côtés pour rappeler la nécessité de créer une union politique et un gouvernement européen. Les deux mouvements qui se font jour, à savoir le mouvement régionaliste et le mouvement européen ne sont pas contradictoires. Leur simultanéité n'a d'ailleurs rien de singulier, car ils sont l'expression d'une même volonté de remédier aux insuffisances des Etats nationaux centralisés et de créer des structures institutionnelles permettant de prendre des décisions efficaces et démocratiques au niveau où se posent effectivement les problèmes à résoudre. Il est donc nécessaire que les compétences des institutions européennes, nationales et régionales soient définies dans un cadre cohérent de façon à parvenir à une meilleure organisation de notre système démocratique et non à une multiplication de centres de décision hétéroclites.